

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D23001CCAS
Séance du 6 avril 2023 à 18 heures 30

Ce jour'hui le six avril de l'an deux mille vingt-trois à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 27/03/2023

Date d'Affichage
Le 27/03/2023

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 12/04/2023

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie ESCORISA GRIMAUD, Bruno VICTORIA, Céline TAFELSKI

Membres nommés : Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,
Francis SERVAIS

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Michèle CAMEL, Boualem
MEGUENNI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du de Conseil d'Administration du
15 Décembre 2022,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après
annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 6 avril 2023

**Le Président,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du jeudi 15 décembre 2022 à 20h30

Présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA, Michèle CAMEL, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ

Absents excusés : Francis SERVAIS

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 est approuvée à l'unanimité

2. Aides aux particuliers

a. Aides en urgence depuis le dernier conseil

20 octobre : Une famille de 3 enfants se trouve dans une situation financière très difficile. 700 € de découvert bancaire + panne de la machine à laver. La famille a bénéficié d'un bon alimentaire de 200 € à valoir chez Intermarché le Séquestre, EMMAUS a livré une machine à laver (action solidarité aux familles, non facturé).

b. Demandes d'aide

Situation 1 : Délibération - Le conseil décide à l'unanimité de régler à l'association Espace Jeunesse un reliquat de facture d'un montant de 42,35€ pour le compte de la famille aidée en urgence le 20 octobre. L'enfant est au collège et ne fréquente plus le centre de loisirs.

Situation 2 : Pour information : Couple avec deux enfants, aidés en CCAS du 6 octobre. Le couple devait se rendre à un rendez-vous avec SOS familles (RDV pris par un membre du CCAS). La famille ne s'est pas rendue au RDV de plus, difficultés à régler un reliquat chez EDF d'un montant de 2376,27 €. La Vice-Présidente a donné à nouveau les coordonnées du responsable SOS familles à Madame et lui a demandé de la tenir informée.

Situation 3 : La Vice-Présidente informe le conseil : Un recueil d'information Personne Majeure Vulnérable concernant la situation d'une personne domiciliée sur la commune a été déclaré auprès de la Direction de la Solidarité de la Maison Départementale de l'Autonomie en novembre. L'assistante sociale est mandatée pour se rendre chez M. le 29 décembre 2022.

3. Transfert de crédits budgétaires

Comme convenu par convention, le CCAS doit verser 2660 € à Unis Cité (20% restant de la participation 2021 soit 340 € et 80% de la participation 2022 soit 2320 €). Le CCAS décide d'ajuster les écritures budgétaires et modifier le budget de fonctionnement : virement de 700 € de l'article 604 du chapitre 011 vers l'article 6574 du chapitre 65.

4. Retour sur le repas de Noël et l'exposition

158 personnes étaient présentes au repas de Noël 2022 jeunes serveurs compris, le samedi 10 décembre 2022. Journée réussie, les jeunes serveurs ont assuré un service de qualité comme chaque année, l'après-midi était animée gracieusement par l'association « Danses Traditionnelles ». Lise Oguinena, adulte handicapée domiciliée sur la commune, a exposé 50 tableaux pour ses 50 ans, les

associations Génération Mouvements et Familles Rurales ont présenté les créations manuelles de leurs adhérents. L'exposition s'est poursuivie le dimanche 11 décembre, complétée par des costumes anciens fournis par Fabienne Azam Chermartin.

Acceptation de dons (délibération) : A l'occasion du repas et de l'expo, l'association Familles Rurales avait confectionné des étoiles en rotin qui ont servi à décorer la salle. Certaines personnes ont souhaité faire l'acquisition d'étoiles. Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter un don de 65 € remis par l'association Familles Rurales.

5. Distribution des colis de Noel aux personnes malades ou isolées

32 colis de produits de toilette (savon, crème, etc.) ont été confectionnés par la pharmacie du Séquestre. La pharmacie a appliqué une ristourne de 10% et ajouté quelques produits. Le montant s'élève à 499,39 € soit 15,60 € par colis. Les membres du conseil d'administration rendront visite aux personnes âgées et offriront à cette occasion des produits de toilette aux 32 familles.

6. Jeunes volontaires d'Unis Cité

Deux binômes interviennent sur la commune cette année : Un binôme « solidarité seniors » accompagne 5 personnes, un binôme « aidants » accompagne 2 familles. Quelques personnes âgées supplémentaires pourraient être accompagnées en janvier lorsqu'une solution sera trouvée par unis Cité pour véhiculer les jeunes (domicile des personnes éloignés du trajet bus). En projet également pour janvier : séances de cinéma pour les adhérents de l'association Génération Mouvements.

7. Questions diverses

Retour sur la réunion à la cuisine centrale d'Albi concernant le portage de repas

Le dispositif juridique actuel (convention)n'est pas assez stable car le secteur est concurrentiel. La mairie d'Albi a donc décidé de créer une Entente Intercommunale. L'assemblée constitutive s'est tenue le 15 décembre. Elle est composée de 5 élus d'Albi et un représentant des communes : Monsieur Oustric, maire de Débat. Une conférence doit se réunir une fois par an. Les communes recevront désormais une facture de la ville d'Albi pour les repas et une facture du CCAS d'Albi pour le portage.

Sollicitude

L'équipe mobile, composée d'un binôme professionnel est un nouveau service à la personne sur le périmètre de l'agglomération albigeoise. Leur mission : proposer des activités, des loisirs aux bénéficiaires, à partir de leur domicile en fonction du projet d'accompagnement personnalisé. Ce dispositif permet également à l'aidant de bénéficier d'un temps de répit. Il peut compléter les services déjà existants. Ce service est nouveau, une demande auprès du conseil départemental est en cours pour faire entrer le dispositif dans le plan d'aide.

Délestage électrique

La préfecture demande aux communes de prendre des dispositions en cas de délestage électrique :

- Tenue d'un fichier de données nominatives d'habitants de la commune identifiés
- Information à la population des démarches concernant les personnes souhaitant être inscrites comme **patients à haut risque vital**

Maison partagée

Monsieur le maire reste en contact avec le président de l'association Ages Sans Frontières. Le projet est reporté mais pas abandonné.

La séance est levée à 21h45